

La prévention des risques émergents

Évaluer aujourd'hui les risques de demain

André Paradis
Vice-président, Assurance
La Mutuelle des municipalités
du Québec

De nos jours, le progrès est rapide dans tous les domaines. Cette évolution, couplée à la nécessité de toujours faire mieux et d'offrir de meilleurs services, est propice à l'apparition de nouveaux risques.

On désigne communément ces nouveaux risques sous le terme de « risques émergents ». Mais comment ceux-ci concernent-ils les municipalités? Jusqu'à quel point le milieu municipal est-il exposé à ces risques? Comment peut-on les prévenir?

Les risques émergents se classent en diverses catégories. Ils peuvent être de nature scientifique, technologique, alimentaire, sanitaire, énergétique ou industrielle. Ils sont engendrés majoritairement par l'évolution de la science et de la technologie et découlent d'actions ou de faits nouveaux. Bien qu'on ne puisse pas toujours les cerner parfaitement, leur présence est redoutée.

Compte tenu du type d'activités que l'on retrouve dans le milieu municipal, certaines catégories de risques émergents retiennent notre attention plus que d'autres. C'est le cas, entre autres, des risques technologiques. Voici un exemple.

Votre administration décide d'offrir un accès à Internet haute vitesse aux citoyens et aux entreprises sur son territoire. Elle retient les services d'une firme privée pour l'installation du réseau de fibre optique, puis crée un OSBL qui devient propriétaire du réseau et gestionnaire des services à la clientèle. L'OSBL est désigné comme assuré supplémentaire sur votre police d'assurance des municipalités. Une panne survient au moment où un spéculateur en Bourse travaillant à domicile est sur le point de conclure une importante transaction. L'interruption de service lui fait

perdre une grosse somme d'argent. Il poursuit l'OSBL pour sa perte de revenus.

Advenant une poursuite liée à la matérialisation d'un risque émergent, des garanties d'assurance peuvent entrer en jeu. Voilà pourquoi il est essentiel, avant d'entreprendre de nouveaux projets, de consulter votre courtier afin de savoir si votre administration — ou tout autre organisme sous son contrôle — est adéquatement protégée.



André Paradis

MMQ

Jouez les cobayes lucides

Gérer les risques émergents, c'est travailler avec l'incertitude et l'inconnu. Nous vous suggérons de prendre le temps, au moins une fois l'an, de constater l'évolution de votre milieu. Soyez attentifs à vos nouvelles activités, aux nouveaux produits utilisés par vos équipes et, bien entendu, employez-vous à anticiper les changements à venir. L'idée n'est pas d'être alarmiste ni de condamner toute initiative, mais simplement de faire preuve d'un minimum de prudence.

Qui dit nouveau dit prudence

L'une des nombreuses facettes de l'assurance consiste à évaluer les risques. Lorsque l'incertitude est grande, cela mène généralement à des garanties moindres assorties de tarifs plus élevés. Il vaut donc mieux travailler à bien cerner les risques préalablement, puisqu'il n'y a qu'en toute connaissance de cause que des garanties plus larges peuvent être offertes à des tarifs avantageux.

La prévention des risques émergents exige de la vigilance. Ainsi, il est toujours préférable de travailler avec votre courtier et votre assureur afin de cibler et de gérer ces risques.

Il est impossible de tout prévoir, mais il est possible pour vous de repérer les changements qui surviennent dans vos activités. Et puisque les risques de demain doivent être évalués aujourd'hui, gardez l'œil ouvert! **M**

Il est essentiel, avant d'entreprendre de nouveaux projets, de consulter votre courtier afin de savoir si votre administration — ou tout autre organisme sous son contrôle — est adéquatement protégée.